

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation :
05.05.2017**

**L'an deux mille dix-sept et le dix sept mai à
18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de
BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence
de Monsieur SANS Christian (Proc), Maire.**

**Nombre de conseillers
en exercice : 14**

**Présents : M. RAMEAU (Proc), Mmes GERARD,
Mme SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE,
Mme LIVOTI, Mme TOUZANNE, Mme PIZZATO
(Proc), Mmes AIMONE-CAT, M. ROUCH.**

**Absents excusés : M. AMOUROUX
(Proc.M.PIZZATO),
Mme DALLA-ZANNA (Proc M. SANS)
Mme CAHUZAC (Proc. M. RAMEAU)**

**D.C.M. 5.5
Remise gracieuse indemnités
versées à tort.**

Absente : Mme TONELLO

Monsieur PIZZATO Jean-Luc a été élu secrétaire.

Monsieur Le Maire expose aux membres de l'Assemblée que des indemnités pour travaux supplémentaires ont été réglées à un agent en contrat avenir au mois de Septembre 2015, alors que la délibération du 04 mai 2015 ne le prévoyait pas.

Considérant que ces heures supplémentaires ont été réellement effectuées et que l'agent concerné Monsieur PRADES Nicolas ne fait plus partie de l'effectif de la Mairie de BousSENS, Monsieur Le Maire propose une remise gracieuse de ces indemnités.

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A C C E P T E

une remise gracieuse des indemnités versées en Septembre 2015 à Monsieur PRADES Nicolas représentant la somme total brute de **355.41 €**.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **22.05.2017**

Pour copie conforme,

En Mairie, le 1^{er} juin 2017

Le Maire,

C. SANS

